



## Prestations transitoires: estimation des bénéficiaires et des coûts pour 2028

Coûts en millions de francs, aux prix de 2020, arrondis à 10 millions de francs

Thèmes	CF	CE	CN	CSSS-E	Min. Ca- robbio	Min. Müller	Min. Graf	Min. Ca- robbio
<b>Personnes en fin de droit au chômage avant 60 ans</b> (Art. 3, al. 1, let. a)	Non	Non	Oui	Selon CE	Selon CN			
<b>Début et fin du droit</b> (Art. 2, al. 1)	60 à 64/65 ans	60 à 62/63 ans	60 à 64/65 ans, mais 60 à 62/63 ans si droit aux PC prévisible	Selon CN				
<b>Période de cotisation</b> (Art. 3, al. 1, let. b et c)	20 ans d'assurance à l'AVS, dont 10 ans dans les 15 dernières années	20 ans d'assurance à l'AVS, dont 10 ans dans les 15 dernières années	20 ans d'assurance à l'AVS et 5 ans après 50 ans	Selon CN				
<b>Pris en compte des bonifications de l'AVS</b> (Art. 3, al. 1, let. b)	Non	Non	Oui	Selon CN		Selon CE		
<b>Seuil de fortune</b> (Art. 3, al. 1, let. d)	100'000 personne seule 200'000 couple	100'000 personne seule 200'000 couple	50'000 personne seule 100'000 couple	Selon CN			Selon CE	
<b>Plafond</b> (Art. 5, al. 1)	3 fois le montant destiné à couvrir les besoins vi- taux	2 fois le montant destiné à couvrir les besoins vi- taux	Sans plafond	Selon CE				Selon CN
<b>Bénéficiaires (en 2028)</b>	4600	1700	6200	3400	6200 (+ 2800)	3300 (- 100)	4000 (+ 600)	3400 (+/- 0)
<b>Coûts (en 2028)</b>	230	70	270	150	270 (+ 120)	140 (- 10)	170 (+ 20)	150 (+/- 0)

Le tableau ci-dessus illustre le cercle des bénéficiaires et les coûts des modèles du Conseil fédéral, du Conseil des États et de la CSSS-E. Les minorités se basent sur le modèle de la CSSS-E et les conséquences financières concernent les dispositions modifiées (les chiffres correspondent à la nouvelle estimation du total, supposition étant faite que le modèle de la CSSS-E n'est modifié que sur le point concerné par la proposition de la minorité, avec la différence indiquée entre parenthèses).

OFAS, 05.03.2020